

# Les agriculteurs à l'école : les savoirs enseignés dans les écoles moyennes et régionales au Québec, 1926–69

Thérèse Hamel  
Michel Morisset  
Jacques Tondreau  
université laval

Depuis 1926, le Québec s'est doté d'institutions scolaires appelées écoles moyennes et régionales d'agriculture, vouées à la formation d'agriculteurs « cultivés ». Contrairement aux écoles supérieures d'agriculture qui visaient la formation d'agronomes, les écoles moyennes et régionales, de niveau secondaire, cherchaient à doter les futurs agriculteurs de connaissances utiles leur permettant d'exercer leur métier dans le contexte du développement de l'agriculture québécoise. Nous retraçons l'évolution des programmes des écoles moyennes et régionales d'agriculture de leur création en 1926 jusqu'à leur abolition en 1969. Après avoir présenté succinctement l'avènement de ce type particulier d'institutions sous l'égide du ministère de l'Agriculture, nous analysons les savoirs enseignés au moyen d'un échantillon des programmes utilisés dans ces écoles.

Beginning in 1926, Quebec created intermediate and regional agricultural schools for educating farmers. Unlike the university or college schools of agriculture that produced agricultural professionals, the intermediate and regional agricultural schools, which were at the secondary level, tried to equip future farmers with useful knowledge that would enable them to do their job in the context of the development of Quebec agriculture. We trace the evolution of these programs from their creation in 1926 to their abolition in 1969. After outlining the creation of this particular kind of institution under the aegis of the Department of Agriculture, we analyze what was taught in these schools, using a sample of their programs.

En 1926, le Québec s'est doté d'institutions scolaires communément appelées écoles moyennes et régionales d'agriculture spécifiquement vouées à la formation d'agriculteurs « cultivés ». Contrairement aux écoles supérieures d'agriculture (Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Oka et le Collège MacDonald), qui visaient la formation d'agronomes, les écoles moyennes et régionales d'agriculture, de niveau secondaire, cherchaient à doter les futurs agriculteurs de connaissances utiles leur permettant d'exercer leur métier dans le contexte changeant du développement de l'agriculture québécoise. L'enseignement agricole qui se met en place en 1926 cherche à répondre à de nouveaux impératifs liés au passage d'une agriculture domestique à une agriculture à dominance marchande. De plus, cette filière particulière d'enseignement opère un changement majeur dans le mode de

transmission des savoirs et des savoir-faire, faisant passer la transmission des savoirs de l'apprentissage sur le tas à une formation de type scolaire, l'agent principal de socialisation passant des mains de la famille à l'institution scolaire.

Nous retraçons ici l'évolution des programmes des écoles moyennes et régionales d'agriculture de leur création en 1926 jusqu'à leur abolition en 1969. L'objectif de cet article est double : D'abord, rappeler quelques-unes des principales transformations dont est l'objet l'agriculture du Québec au vingtième siècle. Que représentent ces transformations sur les besoins en formation des futurs exploitants de ferme? Ensuite, au moyen d'un échantillon de programmes utilisés dans ces écoles, identifier les savoirs jugés nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins.

#### ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET NOUVELLE DEMANDE DE FORMATION

L'abolition du régime seigneurial en 1854 favorise l'émergence d'une agriculture domestique caractérisée par une prépondérance de la production à des fins domestiques au détriment d'une activité marchande. La Première Guerre mondiale fera apparaître les limites de ce type d'agriculture. Avec la reprise convaincante de 1939, l'agriculture marchande s'établira comme dominante.

L'agriculture québécoise au début du vingtième siècle se transforme également en regard de l'urbanisation et de l'industrialisation de la province. En effet, l'agriculture de la première moitié du vingtième siècle se voit dans l'obligation de fournir tout à la fois deux marchandises antinomiques. Les denrées alimentaires nécessaires à la couverture des besoins des villes constituent la première de ces marchandises, les quantités exigées de l'agriculture croîtront à la mesure de l'urbanisation. La force de travail agricole est la seconde marchandise que l'industrie sollicitera de plus en plus.<sup>1</sup> Dans un pays encore principalement rural comme le Québec, cette force de travail sera constituée à même les ponctions faites dans la main-d'œuvre agricole. Dès lors, un dilemme se pose avec force : comment augmenter la fourniture de denrées alimentaires pour les villes alors que la force de travail nécessaire à cette augmentation est récupérée au profit de l'industrie?

Deux solutions sont alors possibles. Soit que l'augmentation de la production agricole puisse être obtenue par l'accroissement du nombre de fermes, ce qui demande de pouvoir retenir au sol des contingents suffisants de jeunes prêts à s'engager dans la colonisation de nouvelles terres. Soit que les rendements de la terre puissent être suffisamment accrus par l'apport de nouvelles pratiques culturales nécessitant l'adoption des techniques issues des progrès dans les domaines de la chimie, de la phytologie et de la machinerie. Au Québec, on privilégiera successivement la colonisation et la voie technique.

Les transformations de l'agriculture et la demande de formation agricole qui en découlent rendent compte également des changements qui s'opèrent dans la dynamique des rapports de force entre les acteurs collectifs de la société qué-

bécoise des premières décennies du vingtième siècle. Pour l'Église, la formation agricole est un moyen de retenir au sol une jeunesse agricole attirée par les mirages des villes. Pour l'État, cette formation favorisera le développement de meilleurs citoyens qui contribueront au bien-être général de la société. Pour les agriculteurs marchands, la formation agricole constitue un bon moyen d'augmenter la rentabilité des fermes. Pour les agronomes enfin, cette formation est garante d'une éducation scientifique favorisant la transmission des principes d'une agriculture tournée vers des pratiques modernes de culture. Nos propres travaux nous ont d'ailleurs permis de mesurer toute l'ardeur que mirent Monseigneur Ross, évêque de Gaspé, le ministère de l'Agriculture du Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs et bon nombre d'agronomes afin de développer des écoles d'agriculture sur tout le territoire de la province.

#### *À temps nouveaux, écoles nouvelles*

La première école moyenne d'agriculture de Rimouski est fondée en 1926. La création de ce nouveau type d'institution ne doit cependant pas nous faire oublier que des instituts supérieurs d'enseignement agricole existent au Québec depuis 1859, institutions s'adressant plus spécifiquement à la formation d'agronomes. Contrairement aux écoles d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, d'Oka et du Collège MacDonald, c'est en tant que nouvelle filière de formation professionnelle spécifiquement adaptée aux futurs exploitants de ferme que la création de l'école intermédiaire d'agriculture de Rimouski est un événement.

De 1926 à 1969, vingt et une écoles intermédiaires sont fondées sur tout le territoire de la province de Québec.<sup>2</sup> Elles accueillent dans les meilleures années autour de huit cents élèves. Ces écoles ont plusieurs particularités comme par exemple le fait que chacune d'elles s'adapte aux besoins du milieu dans lequel elle est implantée. De plus, afin de respecter les contraintes de la production agricole, les cours s'échelonnent de novembre à avril.

L'apparition et l'évolution de la filière de l'enseignement agricole se sont effectuées dans un monde où l'utilisation des nouvelles technologies agricoles s'est répandue à une cadence accélérée dans les campagnes. Les statistiques sur l'évolution du nombre de tracteurs sur les fermes québécoises de 1931 à 1961 sont révélatrices à ce chapitre. En 1931, on comptait 2 417 tracteurs sur les fermes québécoises; en 1941, on en trouvait 5 869. De 1941 à 1951, plus de 31 971 tracteurs sont comptabilisés. Enfin, en 1961, les fermes du Québec possèdent dans l'ensemble 70 697 tracteurs. L'électrification rurale modifiera profondément la façon de produire sur les exploitations agricoles. Par exemple, en 1939, seulement 20 % des fermes ont l'électricité. En 1960, la presque totalité des établissements agricoles sont électrifiés, soit 98 % des fermes.<sup>3</sup> Tous ces changements posent le problème de l'acquisition des nouvelles connaissances liées à l'utilisation de machines de plus en plus perfectionnées sur la ferme. Pour

l'agriculteur de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle, les savoirs reliés à la manipulation de la charrue, de la houe et de la faux, ainsi qu'à l'utilisation des animaux de trait, constituaient des savoir-faire fondamentaux. L'apparition du tracteur et des équipements mus par l'électricité commanderont l'apprentissage de nouvelles habiletés reliées à la réparation, à l'entretien, au réglage et à la conduite de ces nouvelles machines.<sup>4</sup>

Les écoles d'agriculture seront un des instruments permettant d'acquérir la nouvelle science agricole qui prend place graduellement dans l'univers des cultivateurs. Les matières enseignées dans ces écoles reflètent à cet égard les changements qui s'effectuent dans l'agriculture québécoise; c'est ce que l'analyse des programmes de ces écoles tend à confirmer.

#### LE PROGRAMME SCOLAIRE AGRICOLE

Le programme qui est dispensé dans les écoles intermédiaires d'agriculture constitue un reflet de la représentation idéale que l'on se fait de l'agriculture dans un monde où le mode de production agraire séculaire est profondément modifié par les découvertes scientifiques et techniques. Ce programme est construit en tenant compte du milieu d'origine des élèves et de ce que l'on entend faire d'eux. Enfin, l'état du monde agricole, tel qu'il est perçu par les élites, sera la jauge qui permettra d'évaluer le programme.

L'évolution du programme scolaire dans le cadre du cours moyen agricole s'est faite lentement au cours des décennies. Identique dans sa structure pendant la période étudiée, le programme est formé de quatre champs du savoir (ou matières) : (1) les matières de formation générale; (2) les matières essentielles; (3) les matières accessoires et (4) les matières spéciales.

#### *Les matières de formation générale*

Les matières de formation générale comprennent la religion, le français, les mathématiques et, dans certaines écoles, l'anglais. Le programme de Rimouski pour 1933–34 montre que les matières de formation générale absorbent 27,5 % du temps, soit l'équivalent de 910 heures pour les deux périodes de six mois que dure le cours moyen agricole. Les matières de formation professionnelle accaparent 72,5 % du temps disponible. Quoiqu'il fournisse déjà de bonnes indications sur une première répartition du temps au sein du programme, et donc un certain ordre des priorités, le programme de Rimouski diffère en quelques points de certains autres programmes utilisés dans les écoles d'agriculture. Par exemple, l'école de Rimouski, dans son programme de 1933–34, consacre 100 heures au français réparties également sur les deux années du cours moyen alors que dans les autres institutions, on y consacre seulement 50 heures. Il est donc nécessaire de regarder de manière plus générale l'ensemble des programmes disponibles.<sup>5</sup>

Dans l'ensemble, le temps consacré aux matières de formation générale n'a pas varié au fil des ans, si ce n'est quelques différences entre institutions d'enseignement comme dans le cas de Rimouski. Environ cinquante heures (6,25 %) de cours sont allouées à l'instruction religieuse sur un total de huit cents heures de théorie que compte en moyenne le cours agricole des années trente à soixante. Pour le français, cinquante heures (6,25 %) en première année du cours moyen sont réservées aux exercices de grammaire et à la compréhension de la langue. Finalement, soixante heures (7,50 %) en moyenne sont allouées aux mathématiques. La prépondérance de cette dernière matière sur le français et la religion se comprend dans la mesure où les jeunes élèves des écoles d'agriculture devront apprendre beaucoup de notions reliées aux sciences naturelles telles la botanique, la chimie, la physique et la géologie. Si le temps alloué à chacun de ces cours varie d'une école à l'autre, cela tient pour une bonne part à deux facteurs bien précis liés à la préparation scolaire de l'élève entrant à l'école d'agriculture, soit la provenance et l'âge.

Ainsi, dans les régions excentriques, les matières de formation générale peuvent absorber tout près de 35 % du temps alloué au programme du cours moyen alors qu'en moyenne, on y consacre 25 %<sup>6</sup>; dans un cas, cette proportion descend à 20 %.<sup>7</sup> Dans ces conditions, les écoles d'agriculture semblent avoir été un lieu de rattrapage scolaire pour plusieurs jeunes ruraux. Cette première difficulté est augmentée en raison de l'âge des élèves admis au cours moyen. L'école d'agriculture aura eu dans ce cas un rôle supplétif aux études secondaires. C'est que bien souvent, l'élève qui arrivait à l'école d'agriculture à dix-huit ans était moins formé que celui qui y entrait à seize ans. Cette situation paradoxale s'explique par le fait qu'à la sortie du cours primaire, plusieurs jeunes, aînés de leur famille, devaient s'impliquer pendant quelques années sur la ferme parentale avant d'entreprendre le cours moyen agricole. Par ailleurs, d'autres élèves entraient immédiatement à l'école d'agriculture à la fin de leur scolarité primaire avec un bagage de connaissances encore frais à la mémoire.<sup>8</sup>

À mesure que les exigences de l'agriculture se feront de plus en plus grandes,<sup>9</sup> notamment à la faveur de l'introduction de la rationalité économique comme critère de gestion des exploitations agricoles, les autorités gouvernementales, comme celles des écoles au demeurant, prendront conscience de la nécessité de majorer les critères d'admission au cours agricole. Qui plus est, on acceptera de moins en moins que l'école d'agriculture ait un rôle supplétif aux études secondaires. C'est dans les années soixante que le coup de barre définitif sera donné dans le resserrement des conditions d'admission. On voudra de plus en plus que les jeunes se présentent aux portes des écoles d'agriculture avec une formation scolaire adéquate; les jeunes insuffisamment préparés devront parfaire leur formation dans les écoles techniques.

*Les matières essentielles*

Constituant le cœur du programme des maisons d'enseignement intermédiaire agricole, les matières essentielles occupent en moyenne huit cents heures du programme. Cette catégorie de matières renferme les savoirs liés aux quatre types de pratiques agricoles au Québec : la grande culture, les cultures fruitière ou maraîchère, l'industrie animale (l'élevage) et l'industrie laitière. Elles contiennent également tous les cours de sciences naturelles tels que la chimie, la botanique, l'étude des sols et la physique. Dans les programmes des écoles d'agriculture des années trente, seules la chimie, la botanique et l'étude des sols figurent dans le programme du cours moyen dans des proportions de vingt heures (2,5 %) pour la botanique, de cinquante heures (6,25 %) pour les sols et de vingt heures (2,5 %) pour la chimie. On ne sait à quel moment les cours de physique apparaissent au programme; dans le programme type élaboré en 1957 par la Commission de l'enseignement intermédiaire agricole, ce cours fait l'objet de quinze heures (1,87 %) de théorie.

Dans les années soixante, le programme comprendra pour toutes les écoles d'agriculture un cours de physique occupant entre quinze (1,87 %) et vingt-cinq (3,1 %) heures du temps total accordé à la théorie. Les cours de botanique et de chimie, qui sont au programme dans les années trente, augmenteront leur part de temps dans le programme durant les décennies subséquentes. Reflet de l'importance grandissante que tient ce type de savoir dans un monde agricole qui doit suivre le rythme des nouvelles découvertes scientifiques et des progrès techniques dans l'agriculture, les cours de sciences naturelles (botanique, chimie) enseignés dans les écoles d'agriculture passeront de vingt (2,5 %) à vingt-cinq (3,1 %) heures dans les années trente à une moyenne de trente-cinq (4,37 %) heures dans les années cinquante.

Les autres types de savoirs incorporés aux matières essentielles touchent directement la pratique de l'agriculture. Conséquemment, les cours d'industrie animale et laitière et les cours de grande culture maraîchère et fruitière absorbent la plus grande part du temps alloué à la théorie dans le cadre du programme du cours moyen agricole. En se référant au programme de l'école d'agriculture de Sainte-Martine pour l'année scolaire 1934–35, on observe par exemple que les cours d'industrie animale accaparent une somme très importante du temps alloué à la théorie : 170 heures (24,1 %) sont consacrées à l'industrie animale (zootéchnie générale, du porc, de la vache laitière, etc.) dont trente périodes de pratique. Dans l'ensemble, pour l'école de Sainte-Martine, les matières essentielles accaparent 405 heures (57,4 %) de théorie sur un total de 705. En ce qui concerne la pratique, les matières essentielles ne représentent que quarante périodes sur une possibilité de deux cent, la grande part de ces périodes étant réservée pour les matières spéciales telles la sellerie, la forge, la mécanique, etc.

*Les matières accessoires*

Les matières accessoires renferment deux ensembles de savoirs particuliers, soit ceux reliés aux pratiques culturelles et aux spécialités d'une région particulière et ceux touchant à l'administration et à la formation civique dans son ensemble, notamment les cours de droit rural, d'économie rurale, de comptabilité, de sociologie, de doctrine sociale de l'Église, de coopération. De plus, les matières accessoires tiennent compte d'un des aspects fondamentaux de l'école d'agriculture, à savoir son adaptation au milieu environnant. L'harmonisation du programme des écoles d'enseignement agricole aux spécificités de la région a toujours été considérée par les autorités des institutions en cause comme une priorité. Ce que savaient également les autorités du Service de l'enseignement agricole, c'est que l'agriculture est « art de localité ».

Cette importance accordée aux matières accessoires a une incidence sur plus d'un point. En premier lieu, elle donne une couleur particulière au programme d'études dans une école d'agriculture. En fait, l'école se crée une identité propre dans la filière de l'enseignement moyen. Ensuite, l'adaptation du programme d'études aux spécificités de la région permet d'attirer une clientèle strictement régionale, quoique les écoles d'agriculture aient pu tenter à maintes reprises d'attirer une clientèle extérieure à la région, notamment lorsque l'institution éprouvait des difficultés de recrutement. De plus, et cela est important, l'élève retournait chez lui avec des compétences techniques bien adaptées aux pratiques culturelles de la ferme parentale. Enfin, cette synergie entre le milieu et l'école profite aux agriculteurs concernés puisque les techniques élaborées à l'école sont mises à la disposition des agriculteurs de la région, intéressés à augmenter le rendement de leur ferme. Prenons un exemple. L'école d'agriculture de Saint-Barthélemy (1933–69) est située dans le comté de Berthier où prédomine une culture mixte, dirigée vers l'industrie laitière. On retrouve dans ce comté plusieurs productions complémentaires telles le sirop d'érable, la pomme de terre, la betterave à sucre. Le comté de Berthier compte également une spécialité dans la culture du tabac jaune (à cigarettes) dans les paroisses de Lanoraie, Lavaltrie et Berthier.<sup>10</sup> Or le programme de cette école d'agriculture inclut des cours sur le tabac et la betterave à sucre.

Les matières accessoires comprennent aussi les cours de comptabilité, d'économie rurale, de droit civil, politique, municipal et rural. Ces cours ne subissent à peu près pas de changements des années vingt aux années soixante. Les cours de formation civique, pour leur part, évoluent rapidement à la fin des années quarante. Au cours des années trente, on ne trouve qu'un cours de sociologie au programme des écoles d'agriculture. Dans la seconde moitié des années quarante, la formation civique au programme des écoles d'agriculture sera augmentée de cours sur le civisme comme tel, l'éducation familiale, la doctrine sociale de l'Église, l'hygiène, la bienséance et la préparation au mariage.

*Les matières spéciales*

Les matières spéciales comprennent principalement les cours d'artisanat, c'est-à-dire tout ce qui touche la menuiserie, la forge, la sellerie ou les autres formes d'artisanat pouvant être utiles sur une ferme. Elles comprennent également les formations ponctuelles offertes sur des sujets spéciaux par des conférenciers ou des professeurs itinérants couramment appelés les agronomes dans le champ. Ces cours varieront beaucoup d'une école à l'autre et dans le temps. Liés aux équipements disponibles à l'école, notamment les ateliers, les cours d'artisanat auront souffert dans bien des cas de l'insuffisance d'équipements ou même de leur inexistence dans certaines écoles. Par exemple, Rimouski fut longtemps sans posséder d'ateliers d'artisanat. Ce n'est qu'en 1948–49 que l'institution se dote des équipements nécessaires à cette formation.

Aux matières spéciales s'ajoutent les cours spéciaux; ils apparaissent au programme des écoles d'agriculture à mesure que les besoins de développer les connaissances des jeunes élèves agriculteurs se font sentir. On sait, par exemple, que l'électrification des fermes se fera à un rythme accéléré à partir des années quarante. C'est dans la même période que les cours d'électrification rurale feront leur apparition dans les écoles d'agriculture.

## VERS L'UNIFORMISATION DU PROGRAMME SCOLAIRE AGRICOLE

Assez stable somme toute dans sa structure, le programme connaîtra toutefois des transformations importantes pour tout ce qui se rapporte à ses fondements, c'est-à-dire à cette partie essentielle du programme qui est révélatrice de l'ordre des intentions et qui permet de mettre au jour les représentations qu'ont des jeunes ruraux les concepteurs du programme scolaire agricole.

Ce n'est qu'à partir de 1933 que la première politique touchant le programme scolaire dans les sept écoles d'agriculture alors existantes est mise en place par le ministère de l'Agriculture. Louis-Philippe Roy, alors directeur des services agricoles au ministère, cherche à établir, avec le concours de tous les professeurs des institutions d'enseignement intermédiaire agricole, une « distribution définitive des matières essentielles d'un cours agricole pratique ».<sup>11</sup> L'année suivante, le pointage des examens au cours agricole fait l'objet d'une concertation entre les professeurs des écoles d'agriculture et le Service de l'Économie rurale, au ministère de l'Agriculture, sous la direction de Henri C. Bois. La formule adoptée consiste à allouer 75 % des points à l'examen final pour les matières agricoles et 25 % pour les matières de formation générale. Quant à la fréquence des examens, les autorités des écoles demeurent libres de choisir la méthode la plus appropriée à leur établissement.

En ce qui concerne le programme, ce sont les seules directives connues que le ministère de l'Agriculture appliquera dans les établissements d'enseignement intermédiaire agricole entre 1926 et 1937. La création du Service de l'enseigne-



ment agricole, en 1937, viendra modifier profondément le visage des écoles d'agriculture en mettant de l'avant une véritable formalisation du programme au cours moyen.

### *La place grandissante de l'État dans l'enseignement agricole*

Le Service de l'enseignement agricole est créé le 16 janvier 1937. Jean-Charles Magnan assure le premier la direction de ce service aidé de plusieurs jeunes agronomes qui feront leur marque dans le champ de l'enseignement agricole.<sup>12</sup> Par l'entremise de ce service, Magnan verra à la formation des jeunes agriculteurs par le biais des cercles d'études paroissiaux. Il aura également la charge de la Division des Expositions agricoles de la Province.<sup>13</sup> À la demande de Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, Magnan organise le Premier congrès de l'enseignement agricole, tenu à l'Hôtel du Parlement à Québec, à l'automne de 1937. Cet événement revêt une grande importance, notamment parce qu'il réunit pour la première fois tous les spécialistes de l'enseignement agricole tant de niveau primaire que des niveaux secondaire et universitaire. Le Service de l'enseignement agricole est à l'origine de plusieurs initiatives. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes, compte tenu de leur impact sur le développement et la structuration de la filière de l'enseignement agricole, soit le Congrès des professeurs d'agriculture de 1941 et la création de la Commission de l'enseignement intermédiaire agricole en 1946.

Le premier congrès des professeurs d'agriculture a lieu en 1941 et est présidé par J.-A. Proulx, agronome et chef du Service de la propagande au ministère de l'Agriculture. Étaient également présents à ce congrès Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, J.-C. Miller, inspecteur général des écoles de la Province et plusieurs autres personnages clés du monde de l'éducation au Québec. De ce congrès devait sortir la première publication destinée à mettre les bases d'une pédagogie et d'un programme bien adaptés aux conditions de la classe des jeunes agriculteurs étudiant dans les écoles d'agriculture. Dans son avant-propos au *Programme général à l'usage des écoles moyennes et régionales d'agriculture*, Jean-Charles Magnan exprime clairement les intentions du nouveau programme :

Cette brochure a été publiée à la demande des autorités du Ministère de l'Agriculture pour éclairer ou aider les directeurs et les professeurs de nos Écoles d'agriculture du degré intermédiaire, et aussi pour simplifier, rajuster, coordonner les programmes et les méthodes, selon les données de l'expérience et de la pédagogie. Notre prétention n'est pas de faire une étude approfondie de chaque système ou méthode employée par les diverses institutions. Au contraire, nous nous sommes inspirés des idées et des disciplines générales qui devraient dominer tout notre enseignement. Au cours de ce programme, nous nous sommes efforcés d'indiquer les meilleurs principes et les plus sûrs moyens de réussir cette œuvre importante de formation rurale. Il s'agit ici d'un programme général applicable à

toutes les institutions; son adaptation locale repose sur le jugement des autorités de l'École et des agronomes régionaux intéressés.<sup>14</sup>

#### *Les conceptions éducatives sous-jacentes au programme*

Le programme de 1941 jette les bases de la première formalisation du programme agricole. Il insiste particulièrement sur les fondements de la pratique pédagogique auxquels devront adhérer toutes les écoles d'agriculture. S'appuyant sur une conception de la nature humaine et sur les perceptions que l'on se fait de la jeunesse à ce moment, cette pédagogie est fondée d'abord sur la psychologie : « Plus que jamais, le personnel enseignant a besoin de s'appuyer sur la psychologie pour donner sa pleine mesure. C'est pourquoi nous avons voulu l'aider en publiant ce guide-manuel qui tient compte de la mentalité, de l'esprit, des aptitudes et des déficiences de notre jeune classe rurale ». <sup>15</sup> Le caractère pratique de l'enseignement agricole doit primer sur la théorie car la « pratique d'aujourd'hui n'est que la théorie d'hier, appliquée et sanctionnée déjà par la tradition. Le caractère pratique de l'enseignement signifie l'adaptation du programme aux réalités de la ferme et de la vie rurale ». <sup>16</sup> Le but premier de l'enseignement agricole consiste à créer un « type *idéalement* parfait de l'agriculteur québécois ». <sup>17</sup> Dit plus généralement, le but de l'école d'agriculture est « de compléter [l'éducation des jeunes ruraux] et leur instruction générale, pour les hausser au niveau des exigences actuelles de leur profession, c'est-à-dire, former des cultivateurs plus éclairés, plus coopérateurs, et en faire une élite qui contribue à l'émancipation économique et sociale de nos campagnes ». <sup>18</sup>

L'autonomie que laisse aux établissements d'enseignement agricole le programme d'études de 1941 dans l'application des principes et des méthodes sera de plus en plus restreinte à mesure que le Service de l'enseignement agricole se donnera les outils nécessaires à l'élaboration de la filière de l'enseignement intermédiaire agricole. Parmi ces outils, on compte la Commission de l'enseignement intermédiaire agricole.

#### *Vers une normalisation du programme scolaire*

La Commission de l'enseignement intermédiaire agricole fut créée en octobre 1946 à la suggestion de Jean-Paul Lettre, adjoint de Jean-Charles Magnan, au congrès de l'enseignement agricole tenu la même année. Ces statuts ne furent toutefois adoptés qu'en juillet 1951, lors du congrès général de l'enseignement agricole tenu à Oka. La Commission est un organisme de coordination, sous le contrôle du Service de l'enseignement agricole, qui traite de tous les problèmes relatifs à l'enseignement agricole et qui a un pouvoir de recommandation. <sup>19</sup>

Dès la première réunion de l'organisme en octobre 1946, les membres définissent un mandat très large touchant tous les aspects de l'enseignement agricole, notamment les critères d'admission des élèves au cours moyen agricole, les

règlements disciplinaires, le nombre d'heures devant être consacrées aux matières agricoles, les problèmes de la pédagogie, les manuels scolaires, les cours spéciaux d'agriculture, etc.

La Commission travaille à l'élaboration d'un horaire et d'un programme type pour toutes les écoles d'agriculture à partir de 1957. À cette fin, elle fait appel aux autorités des institutions d'enseignement agricole afin que ces dernières lui envoient leur horaire et leur programme. Il résultera de cette consultation un programme et un horaire uniforme pour toutes les écoles d'agriculture. Les compétences physiques, morales et intellectuelles requises des candidats à tous les postes au sein d'une école d'agriculture feront partie des préoccupations de la Commission dès 1958. Cette recherche d'une définition plus stricte dans les qualifications nécessaires pour œuvrer dans les institutions d'enseignement agricole découlent d'une prise de conscience de la complexité croissante de l'agriculture et des responsabilités toujours plus grandes rattachées à la bonne marche d'une école d'agriculture. Par exemple, en 1961, donnant suite aux recommandations du Comité Régis,<sup>20</sup> tous les directeurs d'école d'agriculture doivent détenir un baccalauréat en agronomie.

C'est donc dire que le Service de l'enseignement agricole agira de plus en plus à partir de la fin des années cinquante comme le seul concepteur des politiques des écoles d'agriculture et du programme qui en découle. Cette situation est un bon indicateur de la place respective des acteurs dans le champ de l'enseignement agricole. Si au départ (1933 à 1941), le ministère de l'Agriculture laisse une grande latitude aux congrégations religieuses et aux évêchés diocésains dans la planification de l'action pédagogique dans leur école d'agriculture, il en va tout autrement dans la décennie des années cinquante alors que le ministère semble avoir une emprise définitive sur l'organisation et la gestion d'ensemble du programme scolaire agricole.

#### CONCLUSION

L'évolution du programme scolaire des écoles intermédiaires d'agriculture, dans sa structure comme dans ses fondements, constitue une illustration révélatrice des changements qui s'opèrent dans l'agriculture au Québec au cours du vingtième siècle. Plus encore, l'idéal pédagogique au fondement de ce programme rend bien compte de l'état de la société à un moment donné. Quelques éléments retiennent particulièrement l'attention.

Dans un premier temps, il faut souligner la congruence entre, d'une part, l'intégration de l'agriculture au marché économique et les impératifs de production et de rentabilité qui en découlent et, d'autre part, la nouvelle demande de formation agricole. Si dans les années vingt, le discours sur la formation agricole prend la forme d'une exhortation, dans les années cinquante, compte tenu l'intégration de l'agriculture aux marchés économiques, ce discours prend la forme d'un impératif.

Dans un second temps, cette nouvelle demande de formation agricole est soutenue par les grands acteurs du champ agricole, soit l'Église, l'État, les agriculteurs marchands et les agronomes. Pour les deux derniers acteurs surtout, c'est la nécessité de s'ajuster à un monde en pleine transformation sociale et économique qui motive cette demande. Or cette nouvelle demande de formation n'est pas neutre : on veut une formation scientifique agricole basée sur les principes d'une agriculture tournée vers des pratiques de culture modernes. En ce sens, elle est en continuité à la fois avec les intérêts des agriculteurs marchands qui veulent éliminer l'agriculture domestique et ceux des agronomes qui font petit à petit leur place comme nouveaux experts dans le champ de la formation agricole, notamment par l'entremise du ministère de l'Agriculture.

Enfin, l'ajustement du programme scolaire des écoles intermédiaires d'agriculture aux changements dans l'agriculture québécoise se manifeste par une place grandissante faite aux sciences naturelles et au génie rural dans les contenus du programme.

## NOTES

- <sup>1</sup> Michel Morisset, *L'agriculture familiale au Québec* (Paris : l'Harmattan, 1987), p. 184.
- <sup>2</sup> Thérèse Hamel, Michel Morisset et Jacques Tondreau, *De la terre à l'école : Histoire de l'enseignement agricole au Québec, 1926 et 1969* (Montréal : Hurtibise HMH, 2000).
- <sup>3</sup> Morisset, *L'agriculture familiale au Québec*, p. 60–61.
- <sup>4</sup> Henri Mendras, *La fin des paysans suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après* (Paris : Actes Sud, 1984), p. 119.
- <sup>5</sup> Nous ne possédons pas tous les programmes de formation des établissements d'enseignement intermédiaire agricole dans la période de 1926 à 1969. Notre analyse porte tout de même sur un échantillon représentatif d'une dizaine de programmes provenant de différentes écoles et pour des périodes différentes.
- <sup>6</sup> Bruneau Houle, *Rapport du Congrès de l'enseignement agricole* (Québec : Ministère de l'Agriculture, 1963), p. 64.
- <sup>7</sup> C'est le cas de l'école d'agriculture de Sainte-Martine dans son programme d'enseignement de 1936. Cette école est située dans une région agricole très prospère et tout près de Montréal.
- <sup>8</sup> Gouvernement du Québec, *Enquête sur la situation des diplômés des écoles d'agriculture, 1948-1963* (Québec : Ministère de l'Éducation, 1965), p. 5.
- <sup>9</sup> On peut mesurer l'ampleur de ces nouvelles exigences par le biais des recommandations de la Commission Héon (1955) qui avait pour mandat d'enquêter sur la protection des agriculteurs et des consommateurs. À travers cette commission, les agriculteurs marchands réussirent à convaincre les autorités gouvernementales de la nécessité de promouvoir et de protéger le type d'agriculture qu'ils mettaient de l'avant. C'était selon eux une question d'intérêt national. Ils réussirent à faire mettre de l'avant un ensemble de mesures tout à leur avantage dont la disparition accélérée des fermes traditionnelles; la restriction de l'accès aux marchés aux seules fermes de marché; le contrôle des prix agricoles en fonction de leurs coûts de production. Le résultat fut la disparition de 100 000 fermes sur un total de 150 000 fermes. Voir Morisset, *L'agriculture familiale au Québec*, p. 113–18.

- <sup>10</sup> Paul Boucher, *Monographies économique-sociales des comtés ruraux du Québec : la région de Montréal* (Québec : Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 1962).
- <sup>11</sup> Louis-Philippe Roy au directeur de l'école d'agriculture de Saint-Rémi, Québec, 30 août 1933, Archives Nationales du Québec à Québec.
- <sup>12</sup> Jean-Charles Magnan, *Souvenirs : fleurs et chardons . . .* (St-Romuald, QC : les Éditions Etchemin, 1976), p. 82.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, p. 82.
- <sup>14</sup> Jean-Charles Magnan, Avant-propos, dans *Programme général à l'usage des écoles moyennes et régionales d'agriculture* (Québec : Ministère de l'Agriculture, 1941).
- <sup>15</sup> J.-A. Proulx, Préface, dans *Programme général à l'usage des écoles moyennes et régionales d'agriculture* (Québec : Ministère de l'Agriculture, 1941).
- <sup>16</sup> *Ibid.*, p. 12.
- <sup>17</sup> *Ibid.*, p. 10.
- <sup>18</sup> *Ibid.*, p. 9.
- <sup>19</sup> Ministère de l'Agriculture du Québec, *Statuts de la Commission de l'enseignement intermédiaire agricole*, E13, boîte 2890, Archives Nationales du Québec à Québec.
- <sup>20</sup> Comité Régis, *Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement agricole et agronomique* (Québec : Ministère de l'Agriculture, 1961).

---

Thérèse Hamel est professeure au département d'orientation et d'administration de la faculté des sciences de l'éducation; Michel Morisset et Jacques Tondreau sont membres du Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GRÉPA), Université Laval (Québec) G1K 7P4.